Conditions cadres de la branche pour la culture indigène et la transformation des cultures de niche

Stephan Scheuner, Directeur
21.11.2023

Directives internes de swiss granum

- Axes stratégiques de swiss granum

Axes stratégiques de swiss granum	
Axe stratégique 1	Participer à l'élaboration et à la mise en place de conditions cadres pour les cultures actuelles, nouvelles et futures afin d'assurer la production et la transformation indigènes et que les partenaires du marché puissent travailler avec succès.
Axe stratégique 2	Élaborer des valeurs ajoutées pour les produits indigènes.
Axe stratégique 3	Faire fonction de plateforme d'échange et d'interlocuteur principal ainsi que de réseau pour les cultures et les sujets représentés par swiss granum.
Axe stratégique 4	Maintenir l'aptitude au dialogue et aux compromis, trouver des solutions et garantir la transparence.
Axe stratégique 5	Fournir des prestations de service qui répondent aux besoins des organisations membres et qui leur sont utiles.

Conditions cadres internes de la branche

- Formulation de recommandations pour les conditions de prise en charge
  - Liste des cultures arables destinées à l'alimentation humaine
    - Blé dur
    - Avoine pour l'alimentation humaine
    - Orge de brasserie
    - Maïs (pour mouture / pop-corn)
    - Millet
    - Pois protéagineux
    - Féveroles
    - Pois chiches
    - Lupins
    - Lentilles
    - Soja pour l'alimentation humaine
    - Tournesol décortiqué
    - Lin
    - Quinoa
  - Recommandations concernant les paramètres de qualité
    - Taux d'humidité, avec barèmes de réfaction de poids le cas échéant
    - Valeurs de charge, y.c définition des composants de la charge
    - Poids à l'hectolitre, y compris barèmes de supplément et de réfaction le cas échéant
    - Pour certaines cultures, temps de chute ou teneur en protéine
    - Valeurs cibles indiquées du point de vue des transformateurs, dans certains cas
  - Évolution au cours des prochaines années, en fonction de l'expérience

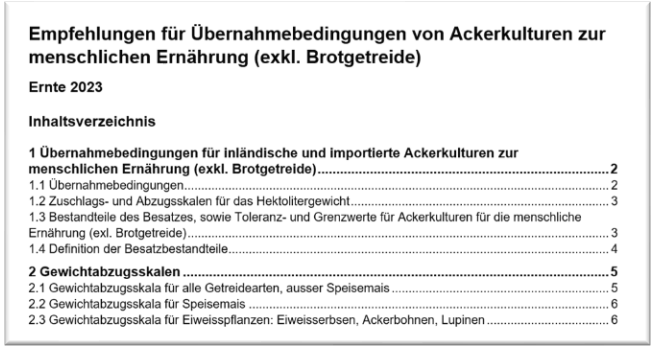

Empfehlungen für Übernahmebedingungen von Ackerkulturen zur menschlichen Ernährung (exkl. Brotgetreide)

Ernte 2023

Inhaltsverzeichnis

1 Übernahmebedingungen für inländische und importierte Ackerkulturen zur menschlichen Ernährung (exkl. Brotgetreide) 2
1.1 Übernahmebedingungen 2
1.2 Zuschlags- und Abzugsskalen für das Hektolitergewicht 3
1.3 Bestandteile des Besatzes, sowie Toleranz- und Grenzwerte für Ackerkulturen für die menschliche Ernährung (exl. Brotgetreide) 3
1.4 Definition der Besatzbestandteile 4
2 Gewichtabzugsskalen 5
2.1 Gewichtabzugsskala für alle Getreidearten, ausser Speisemais 5
2.2 Gewichtabzugsskala für Speisemais 6
2.3 Gewichtabzugsskala für Eiweisspflanzen: Eiweisserbsen, Ackerbohnen, Lupinen 6

Conditions cadres internes de la branche

- Discussion concernant les prix indicatifs des producteurs
  - Cultures à distinguer
    - Cultures arables avec transformation en Suisse, comme l'avoine ou le soja comestible
    - Cultures arables pour lesquelles la transformation en Suisse est en cours de développement, comme les pois protéagineux ou les féveroles
  - Décisions prises
    - Fixation d'un prix indicatif pour l'avoine, les pois protéagineux et les féveroles destinés à l'alimentation humaine
  - Calendrier
    - Discussion lors de la réunion de la commission « Marché-qualité céréales » en juillet 2024
- Collecte de données du marché
  - Enregistrement des surfaces / quantités produites des cultures de niche destinées à l'alimentation humaine
  - Cultures arables pas (encore, pour certaines) enregistrables par les premiers intervenants
  - Fiabilité des chiffres : pas uniquement l'offre mais aussi la demande (des transformateurs)

Conditions cadres internes de la branche

- Travaux supplémentaires de swiss granum
  - Ajout d'un complément au règlement sectoriel Suisse Garantie
    - Élargissement aux cultures arables destinées à l'alimentation humaine, y compris leurs produits
    - Commercialisation dans le cadre de Suisse Garantie possible pour les marchandises « conventionnelles »
  - Mise en œuvre du projet de recherche « Liste variétale des pois protéagineux »
    - Établissement de la liste variétale « pois protéagineux » sur la base d'essais PER et bio
    - Étude de la culture mixte de pois protéagineux de printemps et déduction des éventuelles adaptations nécessaires pour les essais variétaux
  - Communication
    - Réponse aux demandes des médias
    - Présentations lors de conférences
    - Mise à disposition des connaissances issues de la recherche / des cultivateurs -> p. ex. via la base de données de la plateforme Grandes cultures Suisse

AMS AGRO-MARKETING SUISSE

Suisse Garantie Branchenreglement

Druschfrüchte sowie ihre Produkte (Branchenreglement Getreide, weitere stärkehaltige Körnerfrüchte (Pseudocerealien oder Pseudogetreide) Hülsenfrüchte, Ölsaaten sowie ihre Produkte)

SUISSE GARANTIE

PAG – CH
Plattform Ackerbau - Grandes cultures
www.pag-ch.ch

Conditions cadres externes à la branche

- Politique agricole / Protection douanière
  - Prise de position sur le train d'ordonnances agricoles 2023
    - Demande d'élargissement des contributions aux cultures particulières pour toutes les cultures arables destinées à l'alimentation humaine ainsi que pour les céréales fourragères et les céréales de semence -> Demande non prise en compte
  - Discussion sur le thème de la protection douanière au sein du groupe de travail « Cultures de niche »
    - Analyse des lignes tarifaires concernées
    - Évaluation des possibilités pour la commission « Marché-qualité céréales »

« Swissness » dans la production et la transformation

- Collaboration
  - Cultures arables suisses + transformation suisse
    = création de valeur en Suisse
- Pallier les étapes de transformation manquantes en Suisse
- Perception / attentes des consommatrices et consommateurs
  - Origine des matières premières dans les produits finis
  - Degré de transformation / composants
- Mention de l'origine = valeur ajoutée sur le marché !?

Source : Association Pain Suisse

Merci de votre attention !

Source : Shutterstock